Machine de travai (véhicule spécial		HANOI	4 A G		4 4 ° C		сн 5	37	2_	0_6_
Constructeur Identification	HANOMAC CmbH.				1					
Plaquette constructeur N° du châssis Identification du moteur Importateur principal Véhicule homologué	à droite, latéralement sur le chariot avant, au-dessus du pare-boue à droite, latéralement sur le chariot arrière, près de l'articulation "D 943 B" à gauche, latéralement sur le bloc, au-dessus du No du moteur (frappée par l'importateur) TAURUS BAUMASCHINEN AG., Usterstrasse 124, 8600 Dübendorf									tateur)
Châssia Nombre d'essieux Direction Transmission Nombre de vitesses Frein de service	hydrostatique, bofte planéta; 2 x 3 ** sir comprimé/l air comprimé hydraulique 2	re + convert: Entrainement, lydraulique circuit	le secours h Laseur de co	ouple roues	Moteur Marque Construction Carburant Refroitssement Alésage Cylindree Puissance en kW	M F H en ligne D eau 128 7202 81 DIM	Type Temps Position Nombre cylindres Course CV-Impôt A t/mmn	D 943 B 4 . arrière 4 140 36,68 2200		
Frein d'arrêt Ralentisseur (Contrôle 2 circuits	identique au f	disque, sur le cardan frein auxiliaire uile pour freins de visibilité du conducteur			CV Bruit à proximité Silencieux Mesure des gaz	110 92.0 dB/A at/min 1 = 1000 x 0 155 mm Bacharach = 3,0			2375	
Carrosserie Nombre de portes Ceintures sécurité Cale Antivol Nombre de places	pelle 2 2/300x200x250	<u></u>		gauche / droite	Poids Poids à vide Charge utile Poids total Garantie fabr. Dimens, pneus Ply/bars	6800 20 - 24 12 / 2,5	6800 20 - 24 12 / 2,5		1040 1360 (Varian	00
Dimensions Longueur Largeur Hauteur Porte a faux lat an an Distance volant — vers l'ava		Empattements Essieu double Voie Voies		ar 1900	Charge pour V max Garantie poids remo Garantie poids remo Garantie poids de l'e Poids remorquable to Vitesse maximale se Vitesse maximale tei	rquable sans frein ensemble estè ilon le constructeur	8 <u>600</u> 40		40 39	**) km/l

Туре

| Fiche d'homologation N°

Genre du véhicule

| Marque de fabrique

Equipement §)	BOSCH K 11090 / K 11084 CH 1 0821 C2	Indications pour le per	rmis de circulation
Feux de route	*·	Į.	
Feux de croisement	BOSCH K 11090 / K 11084 CH 1 0821 C2	Genre du	Machine de travail lourde (vhc. spécial)
Feux de position	BOSCH K 11090 / K 11084 CH 1 0821 C2	vehicule	
Feux rouges	R (E)	Marque et type	HANOMAG 44 C
Feux stop	S1 (E)	Homotogation	E779 AC
Clignoteurs av	1 (E) HELLA K12685 ar 2a (E)	No CH	<u>5372</u> 06
Catadioptres av	ar <u>I (E)</u>	!	
Feux de gabant av	A (E) ar	Carrossene	pelle
Feux complémentaires	4/ lampes de travail		
Eclairage plaque	1/ séraré au centre	Places total	1 avant
Essuie-glace	1/ balai avec/sans lave-glace	-	
Avertisseurs	1/ HELLA 001 776	Poids à vide	10100 Carburant D
	ou d'autres modèles homologués	Charge utile	CV-Impôt 36,68
		Poids total	10400 Cylindree 7202
		I	

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Bruit et mesrue des gez : voir également la fiche des émissions.
- *) Véhicule srécial : distance volant vers l'avant du véhicule = 3600 mm.
- **) Nombre de vitesses/Vmax.: le 3ème palier de la vitesse route est bloqué.
- +) Variante de pneus : 20.5 25 16 PR charge par essieu = 8920 kg (3,5) Vmax. 40 km/h, voies inchangées.
- §) Equipment : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs avant latéraux, ainsi que la distance depuis l'avant des clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques; des bayettes sont obligatoires à l'arrière.

A noter dans le rermis de circulation:

- 100 Le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation:
- 101 Nombre de plombs: 1; Leur emplacement: sur butée de pleine charge;
- 125 Autorisation spéciale obligatoire;
- 137 Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: protection des dents de la pelle jaune/noir;
- 138 Dispositifs de protection obligatoires pour les parties suivantes du véhicule: protection des dents de la pelle;
- 141 Il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: le bras de levage, les leviers commandant la partie hydraulique;
- 160 Les pièces d'équipement suivantes doivent être montées sur le véhicule avant la course: les feux prescrits.

Conditions nour le rermis spécial:

14 - Les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire. De jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm²) fixés à l'avant du véhicule.

Lieu et date de l'homologation Berne, 17.03.81 (adm.)

Service fédéral d'homologation